

**MAIRIE DE CHASSY**  
1 Rue de la Mairie  
18800 CHASSY  
Tel 02 48 80 20 76  
[mairie.chassy@wanadoo.fr](mailto:mairie.chassy@wanadoo.fr)

## **ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT CIRCULATION ALTERNEE**

Le Maire de Chassy,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

**VU** la demande présentée par M. THIBAUT SARL CTM 11 route de Nérondes 18350 Mornay-Berry, sollicitant circulation alternée manuellement, pendant des travaux, rue du Chêne creux 18800 Chassy, 15 jours à compter du 13 Décembre 2022.

### **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> :

Afin d'assurer la sécurité des personnels intervenants et des usagers de la route, la circulation, se fera en circulation alternée manuellement pendant la durée de l'intervention.

Article 2 :

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux ou de la manifestation, sous contrôle de la commune, par l'entreprise.

Article 3 :

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Fait en Mairie de Chassy, le 13 Décembre 2022

Le Maire,

D. SOUCHET

*Par délégation*  
